NOTE RAPIDE
Service d'études SGARE Grand Est

Note rapide n°11 - Juillet 2019

L'emploi salarié dans les 24 communes du Grand Est engagées dans le plan d'action "Cœur de ville"

Résumé

Lancé en 2018 pour soutenir le développement de 222 villes moyennes, le plan "Action cœur de ville" a pour objectif de conforter l'attractivité des 24 villes moyennes du Grand Est retenues au titre de ce dispositif. Les stratégies de développement doivent notamment s'appuyer sur la connaissance du tissu économique et la création d'emplois dans les entreprises de leur territoire.

Cette note propose premièrement une analyse de l'évolution de l'emploi salarié dans ces 24 communes sur la période 2007-2017. Deuxièmement, elle s'intéresse à la nature des activités employeuses de ces communes, distinguées selon leurs orientations productives ou présentielles.

À RETENIR

24
communes engagées dans le plan d'action "Cœur de ville" dans le Grand Est

226 200
emplois salariés en 2017 dans ces communes

57%
des emplois salariés occupés dans une activité présentielle

17%
en moyenne des emplois salariés occupés dans le commerce et la réparation de véhicules

L'emploi salarié dans les 24 communes du Grand Est engagées dans la plan d'action "Cœur de ville"

"Cœur de ville", un plan d'action pour redynamiser les centres des villes moyennes

En mars 2018, le ministre de la cohésion des territoires annonçait les 222 villes moyennes retenues dans le cadre du plan national "Action cœur de ville". Coordonné par le CGET, ce plan mobilise 5 milliards d'euros d'investissement public sur 5 ans (2018-2022). Il traduit la volonté de l'État et de ses partenaires financeurs (Caisse des dépôts, Agence Nationale de l'Habitat et Action logement) de résorber des fractures territoriales en renforçant le rayonnement régional de ces maillons de l'armature urbaine.

À cette fin, un projet de territoire est élaboré par la commune et l'intercommunalité afin de redynamiser les centralités de ces villes. Adaptés aux enjeux locaux, ces projets articulent des actions de transformation des centres-villes autour de cinq axes dont le développement économique et commercial. Pour cet axe, le plan ambitionne d'accompagner des stratégies de structuration du tissu économique et de création d'emplois dans les entreprises du territoire, en visant plus spécifiquement le commerce de centre-ville.

Baisse du stock d'établissements employeurs dans les communes engagées dans "Cœur de ville"

Depuis 2007, année précédant la dernière crise économique, le stock d'établissements employeurs du secteur privé[1] des communes engagées dans "Cœur de ville" (hors outre-mer) a nettement diminué dans plusieurs régions (Illu. n°1). Cette tendance se réalise soit à contre-courant de la dynamique régionale (Bretagne, Occitanie, Nouvelle Aquitaine) ou bien de manière exacerbée (Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est).

Les 24 communes du Grand Est retenues par le plan d'action ont perdu globalement 7,7% de leurs établissements employeurs privés entre 2007 et 2017 (1800 établissements perdus, de 23280 à 21480) alors que ce même stock a reculé dans une proportion de 2,2% pour la région. Cette contraction s'est matérialisée durement dans les deux sphères économiques[2] de ces 24 communes (Illu. n°2). Dans la sphère présentielle, qui regroupe les activités locales de production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans un territoire, le nombre d'établissements a chuté de 7,3% en 10 ans. Dans les activités de la sphère productive, qui regroupe des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors d'un territoire et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère, il a chuté davantage (-9,0%), suivant de manière plus aiguë le mouvement d'autres régions industrielles.

Inévitablement, l'étiolement du tissu d'établissements employeurs a eu de lourdes conséquences sur l'emploi salarié des communes de la région participant au plan "Cœur de ville".

Illustration n°1

En 10 ans, les 24 communes du Grand Est engagées dans "Cœur de ville" ont perdu ensemble 7% de leurs établissements employeurs privés
Variation du nombre d'établissements employeurs privés dans les communes de "Cœur de ville" comparée à celle de leur région, entre 2007 et 2017

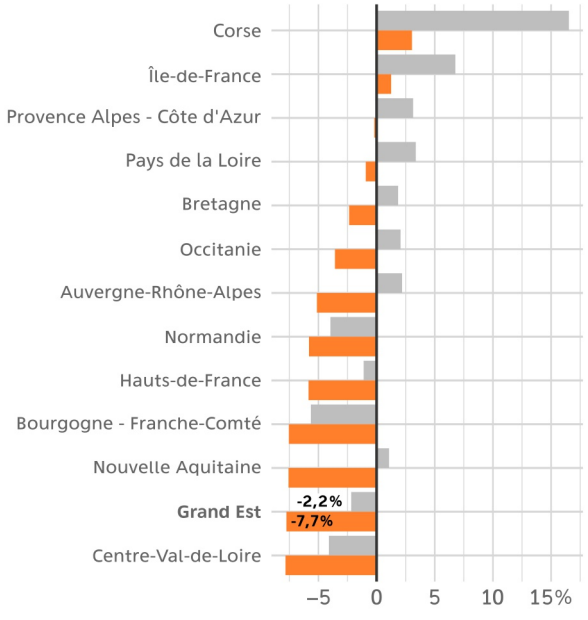

Source : Acoss - Urssaf — Service études SGARE Grand Est

Illustration n°2

Les 24 communes du Grand Est engagées dans "Cœur de ville" font face à une perte d'établissements employeurs à la fois dans la sphère présentielle et dans la sphère productive
Variation entre 2007 et 2017 du nombre d'établissements employeurs privés dans les communes de "Cœur de ville" des régions, selon la sphère économique

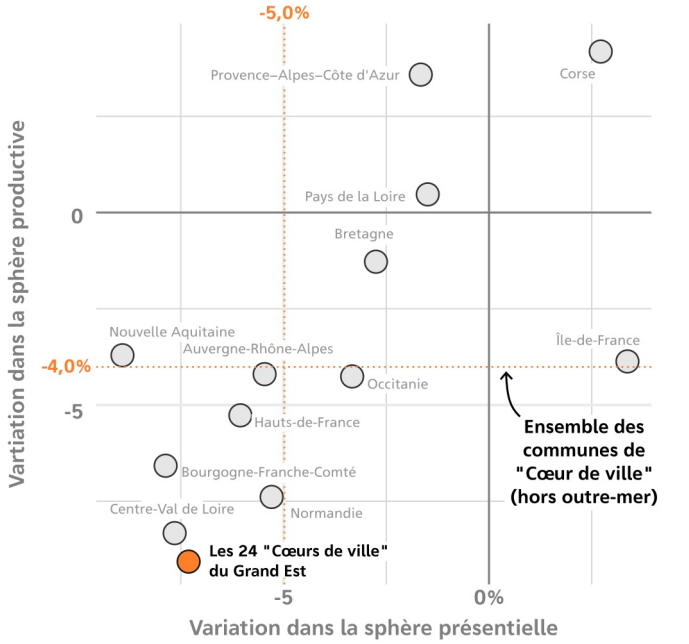

Source : Acoss - Urssaf — Service études SGARE Grand Est, Mai 2019

Illustration n°3

Parmi les 24 communes du Grand Est engagées dans "Cœur de ville", seule Colmar cumule un gain d'établissements employeurs du secteur privé et une augmentation de leurs effectifs entre 2007 et 2017

À Longwy, -20,1% d'établissements employeurs en 10 ans
Nombre d'établissements employeurs du secteur privé en 2017 et variation 2007-2017, dans les communes du Grand Est de "Cœur de ville"

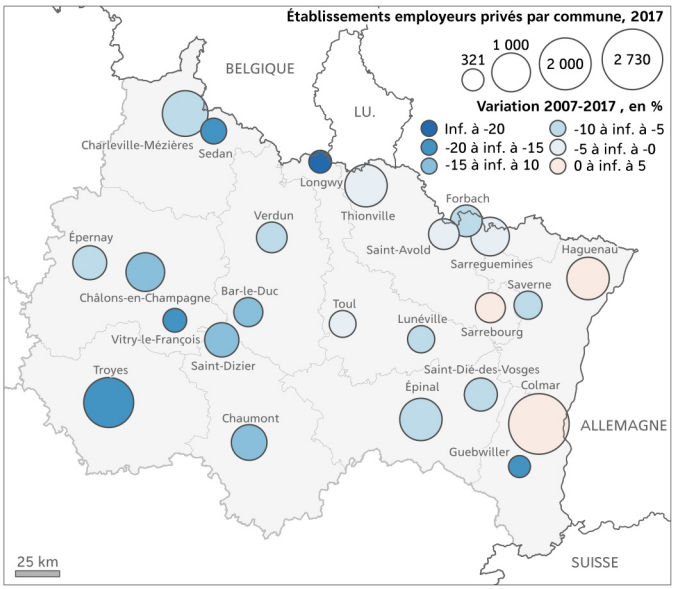

L'emploi salarié n'a augmenté qu'à Colmar et Saverne
Nombre d'emplois salariés en 2017 et variation 2007-2017, dans les communes du Grand Est de "Cœur de ville"

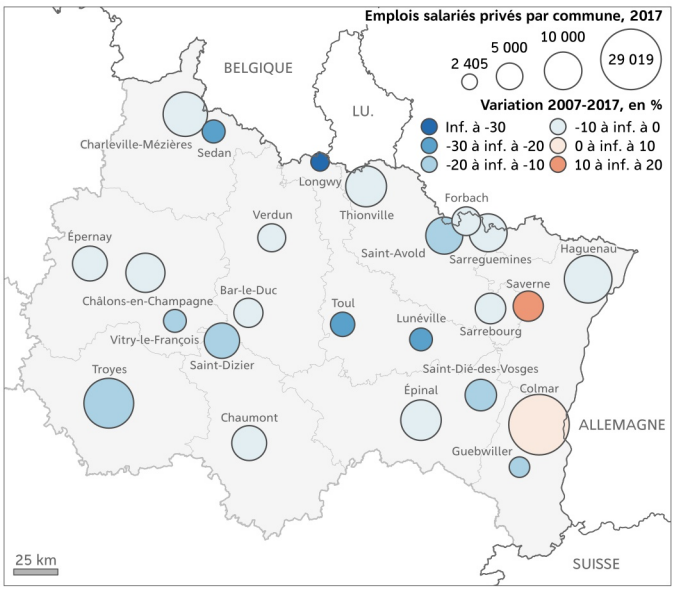

Source : Acoss - Urssaf | Fonds de carte : IGN ADMIN EXPRESS, EuroGlobalMap

Service études SGARE Grand Est, Mai 2019

Saverne et Colmar, seules villes où l'emploi salarié a augmenté

Dans le Grand Est, les communes du dispositif "Cœur de ville" emploient 226220 salariés en 2017, soit 16,5% des effectifs régionaux. Depuis 2007, ces villes ont perdu ensemble près de 18840 emplois, soit 23% des 83630 emplois salariés perdus dans la région.

Colmar et Saverne sont les seules villes du plan d'action qui ont gagné des emplois salariés entre 2007 et 2017 (Illu. n°3). À Saverne, le gain de 650 emplois salariés en 10 ans (+11,2%) porte leur total à près de 6500 en 2017 malgré la perte de 10% de ses établissements employeurs. À Colmar, le gain de 540 emplois salariés (+1,9%) porte leur total à plus de 29000 alors que le stock d'établissements employeurs est resté stable (+0,1%).

En dehors de ces deux villes, le tissu économique d'Haguenau et Sarrebourg se densifie ou se maintient sans toutefois porter une dynamique créatrice d'emplois sur le long terme. A Haguenau, le stock d'établissements employeurs a nettement augmenté (+4,8%) mais sans vraiment contribuer à la croissance de l'emploi salarié sur le territoire communal. Le maintien du stock d'établissements employeurs à Sarrebourg (+0,5%) n'a pas permis de freiner la baisse de l'emploi privé (moins 5,9%) cependant moins conséquente que dans d'autres communes de la région engagées dans le dispositif.

Plus d'un cinquième des emplois salariés perdus à Lunéville, Sedan, Toul et Longwy

Entre 2007 et 2017, les trajectoires de l'emploi salarié dans les communes "cœurs de ville" convergent à la baisse selon des proportions variables. Parmi les villes qui ont perdu de nombreux emplois, quatre se démarquent par l'intensité de ce recul : Lunéville, Sedan, Toul et Longwy. Sur la période, elles ont chacune perdu de 20,1% (Lunéville, -920 emplois) à 30,7% (Longwy, -1060) de leurs effectifs salariés. Ainsi, elles se rangent dans les 10 communes du dispositif national (hors outre mer) ayant perdu en proportion le plus d'emplois salariés avec Lourdes (Hautes-Pyrénées), Nemours (Seine-et-Marne), Flers (Orne) et Évreux (Eure).

Cependant, avec 2800 emplois salariés en moins (14,3%), Troyes affiche la perte nette la plus importante. Seules 6 communes du dispositif en France métropolitaine ont perdu plus d'emplois. Dans le Grand Est aucune commune de "Cœur de ville" n'a affronté une perte d'emplois salariés comparable en nombre (1340 emplois perdus à Toul (-24,2%), 1320 à Saint-Dizier (-13,0%) et autant à Saint-Dié-des-Vosges (-15,8%)).

En définitive, dans un environnement régional fragilisé (démographie peu dynamique, recul de l'emploi régional), la période suivant la crise a été défavorable à l'implantation de nouvelles activités et à la création d'emplois salariés dans les villes du Grand Est participant au plan d'action. Toutefois, cette analyse isole la situation de ces villes des dynamiques des bassins d'emplois dans lesquels elles sont insérées.

Illustration n°4

L'emploi salarié est occupé majoritairement dans la sphère présentielle

Part de l'emploi salarié dans le présentiel en 2017, par commune du plan "Cœur de ville", Grand Est

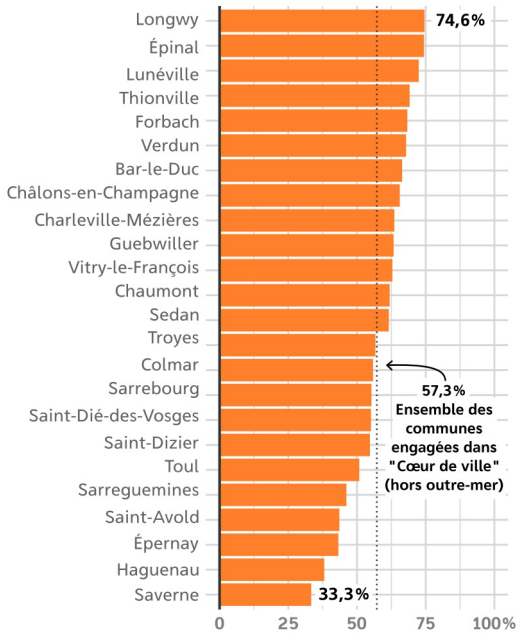

Source: Acoss-Urssaf

Service études SGARE Grand Est

Illustration n°5

Par sphère économique, quelles sont les 10 premières activités qui emploient le plus de salariés en 2017 dans les 24 communes du Grand Est engagées dans "Coeur de ville"?

Sphère présentielle

	Activités	Salariés
1	Hypermarchés	5887
2	Activités hospitalières	5556
3	Aide à domicile	5137
4	Restauration traditionnelle	4941
5	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	4722
6	Action sociale sans hébergement n.c.a.	3541
7	Aide par le travail	3260
8	Restauration de type rapide	3205
9	Autres intermédiations monétaires	2877
10	Activités générales de sécurité sociale	2839

Sphère productive

	Activités	Salariés
1	Activités des agences de travail temporaire	27166
2	Activités comptables	2711
3	Nettoyage courant des bâtiments	2425
4	Fabrication d'autres équipements automobiles	2377
5	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	2297
6	Activités juridiques	1982
7	Fabrication de machines agricoles et forestières	1576
8	Transports routiers de fret interurbains	1507
9	Fabrication et rechapage de pneumatiques	1453
10	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1452

Source : Acoss - Urssaf

Service études SGARE Grand Est

Illustration n°6

Par quels secteurs d'activités les salariés sont employés dans les 24 communes du Grand Est du plan "Cœur de ville"?

Effectifs salariés par secteur d'activités et part dans l'emploi salarié de la ville en 2017, par commune

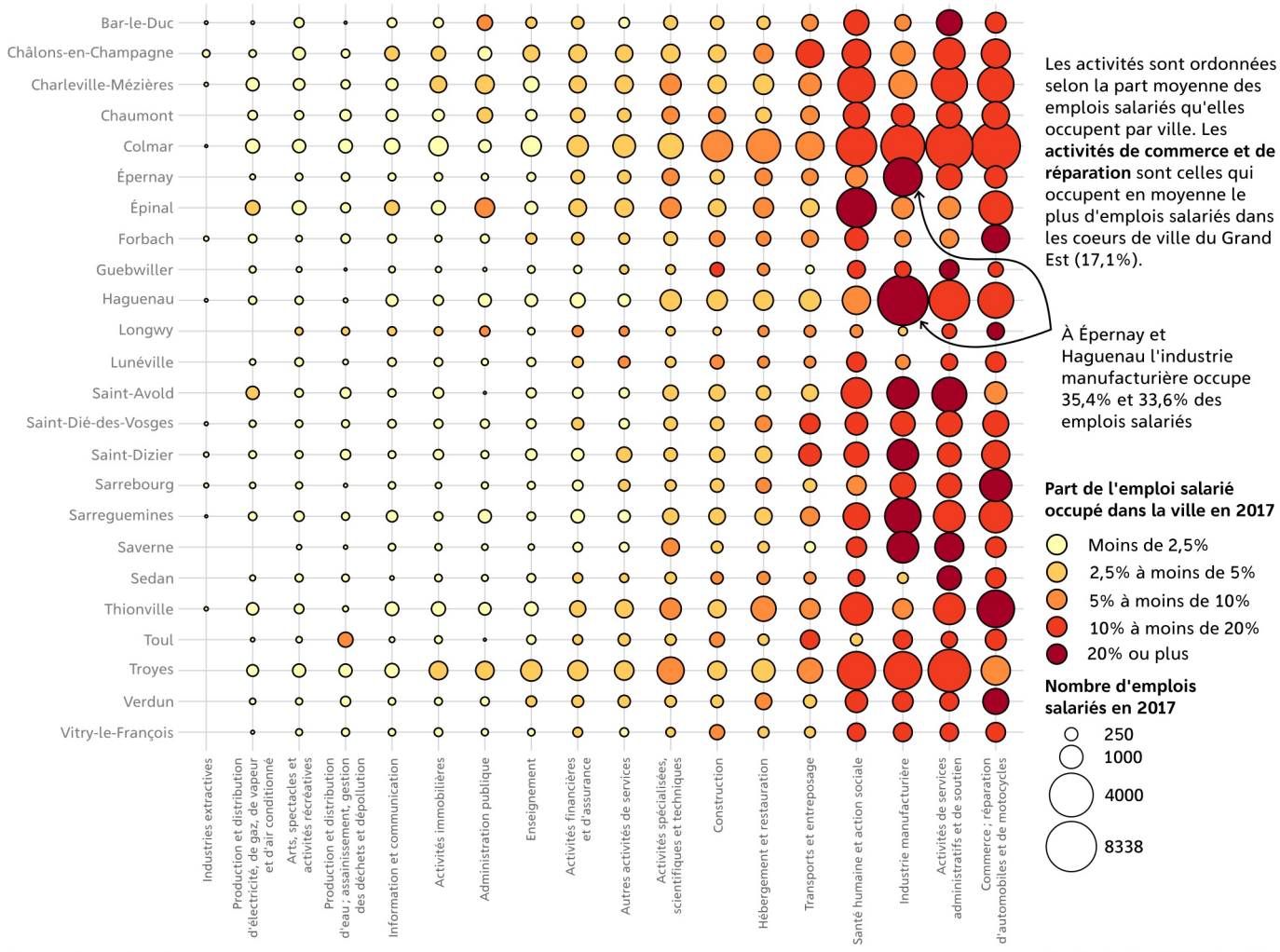

Source : Acoss - Urssaf

Service études SGARE Grand Est

L'emploi salarié principalement occupé dans la sphère présentielle

Les activités présentielles, soit celles qui se localisent en fonction de la demande locale (résidents, retraités, touristes, etc.) et qui captent des revenus dépensés sur le territoire, sont souvent les principales employeuses dans les communes du plan d'action (sans compter l'outre-mer) : elles occupent 57% des emplois salariés en 2017 (Illu. n°4), soit 3 points de plus que dans l'ensemble de l'emploi salarié de France métropolitaine (54%). Cette part se situe au-dessus de 57% dans 13 communes du Grand Est engagées dans le dispositif. Elle s'élève même à 75% à Longwy, où elle a d'ailleurs augmenté de 5 points depuis 2007, en lien avec la perte d'un peu moins de la moitié d'emplois salariés dans la sphère productive (moins 42%, contre moins 26% dans la sphère présentielle). Les effectifs salariés d'Epinal, Lunéville, Thionville ou encore Forbach sont également fortement occupés dans ces activités.

Au total, dans les 24 communes du Grand Est près de 128 900 emplois salariés sont occupés dans la sphère présentielle en 2017. Deux secteurs d'activités concentrent 47% de ces emplois : la santé humaine et l'action sociale (31840 salariés) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (29080 salariés). Dans le premier secteur, quatre activités rassemblent les effectifs les plus importants : les activités hospitalières (5560), l'aide à domicile (5140), l'action sociale sans hébergement (3540) et l'aide par le travail (3260). Dans le deuxième secteur on retrouve davantage les hypermarchés (5890), le commerce de détail d'habillement en magasin (2590), le commerce de voitures et de véhicules en magasin (2830) et les supermarchés (2600), qui signalent le poids des zones commerciales dans l'emploi.

Ces deux grands secteurs d'activités occupent chacun une part importante de l'emploi salarié des 24 communes (Illu. n°6) : en moyenne 14,1% pour la santé humaine et l'action sociale (24,6% à Épinal, 19,4% à Bar-le-Duc, 18,5% à Saint-Avold...) et 17,1% pour le commerce et la réparation de véhicules (30,8% à Sarrebourg, 25,4% à Forbach, 22,7% à Verdun ...).

Plus spécifiquement, les activités de restauration traditionnelle ou rapide (8150 emplois salariés, Illu n°5) et d'autres activités de service (poste, sécurité sociale, établissements bancaires) génèrent également de nombreux emplois salariés dans ces villes.

En définitive, dans la majorité des communes "cœur de ville" l'emploi salarié est mobilisé, et parfois même fortement, dans des activités présentielles structurées par la consommation locale de biens et de services et les transferts de revenus (services marchands aux ménages, services liés à la santé, services à la personne, ...).

Une base productive encore très forte dans quelques communes

Des communes disposent à l'inverse d'une base économique davantage orientée vers la demande extérieure. À Sarreguemines, Saint-Avold, Épernay, Haguenau et Saverne entre 53% et 67% des salariés sont ainsi employés dans la sphère productive, soit des entreprises produisant des biens vendus majoritairement à l'extérieur du territoire ou des activités à leur service.

Au total, dans les 24 communes du Grand Est, 97310 emplois salariés sont occupés dans une activité productive en 2017. Trois secteurs d'activités se distinguent. D'abord les activités de services administratifs et de soutien (35660 emplois) dont 27170 emplois sont pourvus par des agences de travail temporaire (emplois intérimaires), sans que ces emplois soient nécessairement localisés dans la ville d'implantation de l'agence et que l'on connaisse la nature de leur activité. Ensuite, l'Industrie manufacturière emploie directement 33550 salariés, notamment pour la fabrication d'équipements automobiles (2380), de machines pour l'extraction ou la construction (2300 emplois salariés) ou de machines agricoles et forestières (1580). Enfin, les activités spécialisées, scientifiques et techniques emploient 10500 salariés principalement dans les activités comptables (2710), juridiques (1980) et d'ingénierie et d'études techniques (1270).

Ainsi, la nature de l'emploi productif dominant révèle une localisation préférentielle d'activités tertiaires liées à l'implantation d'industries qui emploient encore de nombreux salariés au sein même des communes, voire en dehors (emploi intérimaire).

Base économique : quel développement?

En théorie, le développement économique d'un territoire repose sur sa capacité conjointe à produire pour vendre à l'extérieur et à attirer des populations consommant localement. Cependant, il n'existe pas de modèle type. Le développement de ces deux dimensions s'appuie sur des ressorts et des spécialisations qui sont fonctions de l'attractivité d'un territoire, de ses aménités, de son histoire ou encore de sa situation spatiale. Chacun des leviers mobilisés dans le territoire est donc variable dans le temps et l'espace. L'analyse de l'évolution des tissus économiques du territoire communale des 24 bénéficiaires du plan « Action cœur de ville » montre que ces leviers ne sont pas immuables. Elle interroge ainsi la contribution des différentes activités au développement local et l'identification de celles, présentes ou non, qui seraient source d'un développement pérenne pour le territoire ou à l'inverse de vulnérabilité (niveau des salaires, qualification des emplois, volatilité des facteurs de localisation, développement durable …).

Enfin, l'analyse de l'emploi à l'échelle des seules communes n'intègre pas les dynamiques de leur bassin d'emploi, ou de leur EPCI, plus larges et à l'échelle desquels se jouent les stratégies de localisation des entreprises (parcours immobilier) et à laquelle sont conçus les projets de développement territorial des intercommunalités (SCOT et PLUI).

Définitions

[1]Le champ du secteur privé Acoss-Urssaf :

Le champ du secteur privé Acoss-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Le secteur public correspond à la défintion de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) :

• les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'état) ;
• les établissements dont la catégorie juridique est 72 (collectivité territoriale) ;
• les établissements dont la catégorie juridique est 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et à l'exception des caisses nationales de Sécurité sociale ;
• la Caisse des dépôts et consignations.

[2]Sphères économiques (INSEE) :

Définie par l'INSEE, la partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Exemples : Pâtisserie, Travaux d'isolation, Supérettes, Services de déménagement, Restauration traditionnelle, Projection de films cinématographiques, Coiffure ...

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Exemples : Fabrication de machines-outils, Mécanique industrielle, Sidérurgie, Programmation informatique, Activités comptables ...

Sources

L'analyse de cette note s'appuie sur les données annuelles (2007 et 2017) des dénombrements des établissements employeurs et des effectifs salariés au 31 décembre selon la NAF 732 et la commune, diffusées par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale). Ces données ont été croisées avec la grille de définition des sphères économiques à partir des activités de la nomenclature des activités françaises diffusée par l'INSEE.

Documentation

• Villes moyennes en France : vulnérabilités, potentiels et configurations territoriales, CGET, En Bref n°45, Décembre 2017
• Jennequin, Hugues, et El Mouhoub Mouhoud. « Services et vulnérabilité des territoires traditionnellement industriels : la spécialisation tertiaire des zones d'emploi haut-normandes », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. septembre, no. 2, 2014, pp. 315-364.
• Magali Talandier, L'économie résidentielle à l'horizon 2040. Futuribles, Association Futuribles, 2012, pp.35-49.

Le Service d'études, d'évaluation et de prospective du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SESGARE) de la Préfecture de région Grand Est

Le SESGARE est une structure d'aide à la décision au service du Préfet de région. Dans un cadre interministériel, il contribue à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Etat en développant des capacités d'expertise sur les champs des politiques régionales.

Directeur d'études
Pierre LAVERGNE - pierre.lavergne@grand-est.gouv.fr
Chargé d'études
Julien GUERARD - julien.guerard@grand-est.gouv.fr